

Le Comité de Suivi s'est tenu au siège d'Est Ensemble Grand Paris, à Romainville, le lundi 11 décembre à partir de 8h45.

**Présents :**

<b>Sycatom</b>	Martial LORENZO	Directeur Général des Services (DGS)
	Patrice FURE	Directeur de Cabinet
	Pierre HIRTZBERGER	Directeur Général des Services Techniques (DGST)
	Catherine BOUX	Directrice Générale Adjointe en charge de l'Exploitation et de la Prévention des Déchets (DGAEPD)
<b>Commission Nationale du Débat Public (CNDP)</b>	Jacques ROUDIER	Garant de la concertation
<b>Conseil régional Ile-de-France</b>	Hélène COLOMBINI	Chargée de mission
<b>Conseil départemental Seine-Saint-Denis</b>	Sébastien WALCZYSZYN	Chargé de mission Transition Ecologique
<b>Ville de Romainville</b>	Corinne VALLS	Maire de Romainville
	Benoît PERDUTHE-LAUGA	Directeur Général de Services (DGS)
	Amélie BOURGEOIS	Chargé de mission Développement durable
<b>Est Ensemble</b>	Christian LAGRANGE	6 <sup>ème</sup> Vice-président / Ville des Lilas
	Marie-Rose HARENGER	7 <sup>ème</sup> Vice-présidente / Ville de Noisy-le-Sec
	Christophe MACE	Directeur Général des Services
	Elsa BERLIOZ	Cabinet du Président
	Nicolas PERILLAT BOTONNET	Directeur de la Prévention et de la Valorisation des Déchets

<b>Ville de Bobigny</b>	Christian BARTHOLME	Maire-adjoint à la Finance, Economie, Communication
	Hervé LEUCI	Conseiller municipal en charge de l'Environnement
	Edouard LEMAIRE	Chef du service Développement durable
	Marion LE DILOSQUER	Adjointe au chef de Service Développement durable
	Charlotte DESMARES	Chargée de projets urbains
<b>Ville de Montreuil</b>	Laurent ABRAHAMS	Maire-adjoint à la Propreté et Voirie
<b>Ville des Lilas</b>	Christophe PAQUIS	Maire-adjoint à l'Environnement
<b>Ville de Pantin</b>	Charline NICOLAS	Maire-adjoint au Développement durable et Environnement
<b>9<sup>ème</sup> circonscription de la Seine-Saint-Denis</b>	Vincent PRUVOST	Collaborateur parlementaire de Sabine Rubin
<b>ARIVEM</b>	François MOUTHON	Président
<b>Environnement 93</b>	Colette SCHEYDER	Représentante
<b>FNE Ile-de-France</b>	Francis REDON	Représentant
<b>Préfecture de Seine-Saint-Denis / DRIEE</b>	Isabelle GRIFFE	Adjoint à la Cheffe de l'unité territoriale de Seine-Saint-Denis DRIEE
<b>SEQUANO</b>	Florence BRUYERE	Directrice de projets
<b>VEOLIA – Direction</b>	Anne GELLE	Directrice de secteur
<b>VEOLIA – Représentant salarié</b>	Eric LARAT	Représentant des salariés
<b>VALORAM - Direction</b>	Claude MARGUET	Directeur d'exploitation
<b>VALORAM – Représentant salarié</b>	Assoumany MLACHAHAHE	Représentant des salariés

## Document envoyé en amont de la réunion aux membres :

- Présentation projetée en séance

## Synthèse des échanges :

- Mot d'accueil, présentation de l'ordre du jour et retour sur la réunion publique de clôture, par Martial Lorenzo, Directeur Général des Services du Syctom
- Synthèse du bilan de la concertation préalable présenté à la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) en séance plénière du 6 décembre 2017, par Jacques Roudier, garant de la concertation préalable.

**Martial LORENZO** remercie Jacques Roudier pour la présentation complète de la synthèse de son bilan de la concertation. Il ajoute que le maître d'ouvrage a bien pris connaissance du bilan et des recommandations qui lui sont associées. Celles-ci seront prises en compte si la poursuite du projet est approuvée lors du Comité syndical du 21 décembre 2017.

**Corinne VALLS** demande à prendre la parole et adresse deux remerciements.

Tout d'abord, elle remercie Jacques Roudier pour la qualité de la synthèse du bilan de la concertation. Madame la Maire de Romainville considère que ce document respecte fidèlement les échanges, interrogations et divergences exprimés tout au long de la concertation préalable.

Ensuite, Corinne Valls remercie Jacques Gautier, Président du Syctom, d'avoir rendu possible la visite de l'installation de Frog Island, le vendredi 8 décembre 2017. Cette installation, située dans le Grand Londres, est équipée d'un procédé similaire à ce que prévoit le Syctom dans le cadre de la solution ordures ménagères résiduelles (OMR) n°2. Elle ne correspond pas aux volontés du territoire en termes d'intégration urbaine. Néanmoins, la visite a permis de comprendre le procédé de séchage naturel tel qu'il est envisagé dans le cadre de la solution technique n°2.

Corinne VALLS explique que les hypothèses divergentes en termes d'évolution des comportements de tri amènent à s'interroger sur le choix du type d'installation. Puis, reprenant les propos recueillis auprès du gestionnaire du site de Frog Island (Shanks) et du concepteur du procédé de séchage (A2A), elle indique que le recours à ce procédé ne remet pas en cause la tendance à la baisse des OMR. De plus, seulement 3% de matière organique suffisent pour faire fonctionner une installation utilisant ce procédé, le développement de la collecte séparative des déchets alimentaires n'est donc pas contradictoire avec la mise en place d'un tel procédé. La diminution de la part des biodéchets contenue dans les OMR permet même de réduire le temps de séchage.

Corinne VALLS conclut, à ce sujet, en disant que la visite de l'installation londonienne a permis de lever les interrogations concernant la solution technique n°2 pour la gestion des OMR. Par ailleurs, elle insiste sur la nécessité de poursuivre l'accompagnement des habitants dans l'amélioration des gestes de tri. Cette solution ne remet pas en cause l'évolution espérée des pratiques et limite même les risques en termes de réalisation du projet.

Corinne VALLS souhaite revenir sur l'impact de l'installation sur son environnement. Elle précise que l'installation de Frog Island n'est pas un exemple d'intégration urbaine puisqu'elle est relativement éloignée des habitations et se situe aux abords de la Tamise. De plus, l'hermétisme du site n'est pas optimal. Toutefois, Corinne VALLS informe que l'objectif de la visite n'était pas de présenter l'installation sous l'angle de l'intégration urbaine mais de comprendre le procédé de séchage. La Ville de Romainville restera vigilante à l'insertion exemplaire de l'installation dans son environnement urbain, mais est confiante sur le sujet au vu des constructions réalisées par le Syctom (Paris XV, Isséane, ...). A titre d'exemple, elle suggère que soit étudiée la possibilité d'enterrer partiellement les activités sources de nuisances. Elle souhaite que ces exigences soient intégrées au cahier des charges soumis aux entreprises par le Syctom lors de la phase de consultation. Elle encourage aussi la collaboration avec les architectes-urbanistes du secteur de la Plaine de l'Ourcq.

Enfin, Corinne VALLS rappelle que la reconstruction de l'installation à Romainville participera à la création d'emplois sur le site. Toutefois, elle indique que la création de certains emplois, notamment liés à l'insertion dans le domaine de l'économie sociale et solidaire, du recyclage et de la valorisation n'a pas été prise en compte et qu'aucune indication précise à ce sujet n'a été communiquée lors de la concertation.

**Martial LORENZO** remercie Madame la Maire pour son intervention.

**Francis REDON** demande au garant des précisions sur les modalités selon lesquelles celui-ci propose de poursuivre l'information et la participation du public sur le projet. Quelle que soit la solution choisie, Francis REDON reconnaît l'importance de l'association des élus, associations et citoyens à la conception de l'installation. La poursuite du dialogue doit permettre de faire en sorte que le centre réponde aux attentes du territoire.

De plus, Francis REDON remercie le Syctom d'avoir organisé la visite de l'installation de Frog Island. Il précise avoir apprécié les échanges qui ont eu lieu durant les temps informels.

**Martial LORENZO** transmet la parole à Jacques Roudier en précisant que le garant préconise des dispositifs que l'administration du Syctom soumettra ensuite au Comité syndical.

**Jacques ROUDIER** explique que les pistes envisagées sont issues majoritairement de la pratique de la concertation préalable notamment de l'expérience de l'exposition itinérante organisée sur le territoire en septembre et octobre 2017. De plus, celles-ci seront améliorées et diversifiées. Il s'agira notamment de maintenir le fonctionnement des outils ayant prouvé leur utilité, à l'instar du Comité de suivi. Cette instance de pilotage constitue un lieu d'échanges indispensable, tant sur le traitement du fond que de la forme de la concertation.

Ensuite, il lui paraît essentiel que le Syctom poursuive des actions d'information sur le terrain. Le recueil des avis et des contributions sera alors consolidé.

Enfin, il ajoute que la mission confiée au garant par la CNDP comporte également l'obligation de remettre un rapport annuel sur l'avancement de la concertation. Ces rapports seront complémentaires au premier bilan présenté à la CNDP le 6 décembre 2017. L'ensemble de ces documents sera annexé au dossier d'enquête publique.

- Présentation de la visite de Frog Island, par Martial Lorenzo, Directeur Général des Services du Syctom

**Francis REDON** rappelle que la caractérisation des déchets ménagers anglais n'est pas la même que celle des déchets ménagers français. Au cours de la visite, il a été expliqué qu'une faible quantité de déchets alimentaires présent dans les OMR suffit pour faire fonctionner le procédé de séchage. Néanmoins, Francis REDON mentionne que ce gisement est présent à hauteur de 30% dans les OMR du territoire du Syctom. Cette présence de déchets alimentaires risquerait de générer des nuisances olfactives. Par ailleurs, il rappelle qu'une installation qui ne serait pas complètement hermétique serait inacceptable.

Francis REDON interroge sur la manière selon laquelle le Syctom entend organiser le stockage des déchets séchés. Il rappelle qu'une capacité de 10 000 tonnes de déchets séchés –telle que prévue dans le cadre de cette solution technique- correspond à six jours de traitement dans les incinérateurs du Syctom. Par conséquent, il demande des informations complémentaires sur les modalités de l'organisation du stockage des déchets séchés compte-tenu des capacités des incinérateurs.

De plus, Francis REDON désire connaître le nombre de tonnes amenées à être détournées de l'enfouissement.

Francis REDON demande également des précisions concernant les emplois créés, aujourd'hui estimés par le Syctom à 5 emplois supplémentaires pour le fonctionnement de l'unité de séchage naturel. Il rappelle que l'installation de Frog Island fonctionne en continu, qu'une surveillance permanente est requise à cause des risques d'incendies et enfin que ce sont davantage des emplois d'ingénieurs que d'ouvriers.

Enfin, le procédé de séchage permettrait de réduire le volume de l'incinération de 93 000 tonnes. Or, dans un document présenté au cours de la concertation préalable, le Syctom annonçait que le déficit d'incinération du Syctom serait de 126 000 tonnes en 2030. Il regrette que la réduction de 93 000 tonnes ne soit pas intégrée aux

prévisions, soulignant que celles-ci ont des conséquences sur le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) étant donné qu'une installation de séchage à Romainville permettrait un équilibre à l'horizon 2030.

*Compte-tenu de la précision des remarques formulées par Francis REDON, **Martial LORENZO** indique que le Syctom adressera des réponses approfondies qui figureront ensuite sur le site internet du projet.*

***Martial LORENZO** précise que le Syctom a soumis à la concertation préalable trois solutions techniques de gestion des OMR. En réponse aux demandes d'approfondissement techniques, des compléments d'information sur la 2<sup>ème</sup> solution technique ont été apportés. C'est pourquoi, le Syctom a organisé la visite de l'installation de Frog Island. Néanmoins, le Syctom reconnaît que la réglementation sur le travail et la protection de l'environnement au Royaume-Uni sont distincts des approches françaises. C'est pourquoi, les études du Syctom conduiront à la mise en place d'un cahier des charges plus ambitieux que celui de l'installation de Frog Island.*

***Pierre HIRTZBERGER** confirme qu'à ce stade d'avancement des études de faisabilité et compte-tenu du foncier disponible, le Syctom envisage le stockage de 10 000 tonnes de déchets séchés dans le cadre de la solution technique n°2. Ces déchets pourront être déstockés trois fois par an. Cela correspond donc à une contribution d'environ 40 000 tonnes d'OMR détournées de la mise en décharge (soit 30 000 tonnes de déchets séchés).*

***Martial LORENZO** ajoute que la description technique et les échanges qui ont eu lieu avec le constructeur et l'exploitant au cours de la visite de l'installation de Frog Island seront publiés en ligne sur le site internet du projet.*

- **Martial LORENZO** présente les prochaines étapes et les échéances futures

**Martial LORENZO** ajoute que le Syctom envisage de réunir un Comité de suivi en début d'année 2018 afin de présenter l'avancement des études qui seront menées après la décision du Comité syndical du Syctom du 21 décembre 2017.

**Corinne VALLS** demande s'il sera possible de consulter le cahier des charges dans le cadre d'une future réunion du Comité de suivi afin de s'assurer de sa conformité aux exigences d'intégration urbaine notamment.

*Avant le lancement de la procédure de consultation des entreprises, **Martial LORENZO** confirme que le Syctom répondra à l'ensemble des questions sur la solution retenue. Les caractéristiques du projet seront précisées à cette occasion.*

En tant qu' élu, **Christophe PAQUIS** s'interroge sur la manière selon laquelle les représentants des territoires répondront aux interrogations des habitants sur la solution technique retenue par le Comité syndical. Christophe PAQUIS reconnaît l'intérêt du Comité de suivi. Toutefois, il suggère de le transformer en un comité de pilotage et permettant une participation plus large du public.

***Martial LORENZO** informe que le processus de concertation préalable a largement associé le public. Les questions techniques ont été approfondies lors des ateliers thématiques dont les conclusions ont été rapportées ensuite au Comité de suivi.*

*Dans ce contexte, **Martial LORENZO** demande à **Christophe PAQUIS** des précisions sur ce qu'il attend d'un comité de pilotage.*

**Christophe PAQUIS** explique que le Comité de suivi permet de remonter les informations contrairement à un comité de pilotage qui disposerait également d'un pouvoir décisionnel. Il s'agirait d'y associer des représentants associatifs, tel que c'est déjà le cas dans le cadre du Comité de suivi.

*Comme l'explique **Martial LORENZO**, ce pouvoir décisionnel est la fonction du Comité syndical du Sycotom qui est composé des élus du territoire. Les décisions du Comité syndical sont lourdes de conséquences en termes de gestion des fonds publics. C'est pourquoi, ce sont les représentants des collectivités qui sont en mesure de prendre ces décisions. Le Comité de suivi du projet est une instance d'information et de concertation mais qui ne peut prendre de décision collective.*

**Corinne VALLS** informe que l'EPT Est Ensemble présentera une proposition de positionnement au prochain Conseil territorial. Cette position pourra ensuite être communiquée au public par les instances municipales. Le travail qui a été réalisé par les collectivités et les associations, tout au long de la concertation préalable, traduit des volontés et des attentes fortes. Celles-ci sont ensuite portées et arbitrées par les élus membres du Comité syndical du Sycotom, dont la Maire de Romainville et d'autres élus du territoire d'Est Ensemble font partie.

Suite à la visite de Frog Island, **Marie-Rose HARENGER** complète en précisant que les élus d'Est Ensemble vont présenter au Président d'Est Ensemble, Gérard Cosme, une note de positionnement. Puis, une prise de position commune émergera le 19 décembre 2017 à l'occasion du Conseil territorial.

**Martial LORENZO** remercie les membres du Comité de suivi pour leur participation et rappelle que le Sycotom communiquera prochainement la date de la tenue du sixième Comité de suivi qui se tiendra en début d'année 2018.